

REDUCIO
173 RUE DU MARÉCHAL FOCH
LINGOLSHEIM, BAS-RHIN, 67380
FR

Paiement dû à Amazon sous 30 jours

Vendu par Cubixster

TVA DE342327476

Date de la facture/Date de la livraison	23 août 2024
Numéro de la facture	INV-DE-1197915715-2024-7190
Termes de paiement	Net 30
Numéro de compte	A15SNG5Z766BJ2
Total à payer	19,92 €

Veuillez contacter le Service Client en visitant le lien suivant: www.amazon.fr/contact-us

Adresse commerciale

REDUCIO
Immeuble Espalys RDC, 5 rue du Talus
IIIkirch-Graffenstaden, Bas-Rhin, 67400
FR
TVA FR90750635690

Adresse de livraison

Hervé MATHIS
2, Rue du Colonel Lilly, LILLY FRANCE
Fegersheim, 67640
FR

Vendu par

Cubixster
1420 chemin du cercle
St Paul De Vence, 06570
FR
TVA DE342327476

Informations de la commande

Date de la commande	23 août 2024	Numéro de commande client	ZB-702358
Numéro de la commande	171-3353665-5268340		
Commandé par	REDUCIO		

Informations de paiement

Nom de la banque	Deutsche Bank (FR)
Adresse de la banque	6-8 BISHOPSGATE, LONDON, EC2P2 GB
Nom du compte	Amazon Payments Europe S.C.A
IBAN	GB04 DEUT 4050 8122 6602 12
BIC/SWIFT	DEUTGB2LXXX

Numéro de référence INV-DE-1197915715-2024-7190

Merci d'inclure TOUS les numéros des factures/références Amazon payées dans votre avis de paiement

- ou -

D'envoyer toutes les informations relatives à votre paiement (numéros des factures, montant total et date du paiement) par email à ar-fr-businessinvoicing@amazon.fr

Détails de la facture

Description	Qté	Prix Unitaire HT	Taux TVA	Prix Unitaire TTC	Total TTC
Lot 2 recharges de gaz 300 ml pour briquets et chalumeau de cuisine ASIN: 0405702051	1	9,96 €	0 % ⁽¹⁾	9,96 €	9,96 €
Lot 2 recharges de gaz 300 ml pour briquets et chalumeau de cuisine ASIN: 0405702051	1	9,96 €	0 % ⁽¹⁾	9,96 €	9,96 €
Livraison		0,00 €		0,00 €	0,00 €
Montant dû					19,92 €
Paiement dû à Amazon sous 30 jours					
		Taux TVA	Total HT	TVA	
		0 %	19,92 €	0,00 €	
	Total		19,92 €	0,00 €	

Veuillez vous référer à la première page pour les informations de paiement

(1) TVA exonérée - Livraison intracommunautaire - Article 138 Directive 2006/112/EC

Mentions obligatoires : Escompte pour paiement anticipé : néant. En cas de paiement de retard, le taux d'intérêt des pénalités applicable est égal à 1,5 % par mois. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est aussi applicable au titre des frais de recouvrement.